



ABSENCE D'ARBITRE OU BLESSURE DE L'ARBITRE



Que faire en cas d'absence de l'arbitre ou de la blessure de celui-ci ?



Match à plusieurs arbitres



Ce sera l'un des assistants officiels qui remplacera l'arbitre central, la touche sera alors assurée par un arbitre auxiliaire ou un bénévole en l'absence d'arbitre auxiliaire

Match à 1 seul arbitre officiel



Si l'arbitre officiel se blesse, il sera remplacé par (par ordre de priorité) :

1. Un arbitre officiel présent au stade ;
2. Un arbitre auxiliaire lorsque l'une des 2 équipes en présente un. Si les 2 équipes dispose d'un arbitre auxiliaire, l'arbitre sera désigné par tirage au sort ;
3. Si aucune équipe ne possèdent d'arbitre auxiliaire, un tirage au sort sera effectué pour désigner l'arbitre de la rencontre parmi les dirigeants ou les joueurs d'une des deux équipes.



Dans tous les cas, l'absence ou la blessure d'un arbitre doit être mentionnée sur la FMI.